

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

DIVISION NATIONALE
ANTI-TERRORISTE

n° 144/45

AFFAIRE :

CI ... X

Assassinat en relation avec
une entreprise terroriste

OBJET

Déposition du colonel René
GALINIE.

PROCES VERBAL

D319

L'an deux mille
Le sept juin
à quinze heures

NOUS, **Pierre PAYEBIEN** commandant de Police
à la division nationale anti-terroriste de la
Direction Centrale de la Police Judiciaire

Officier de Police Judiciaire en résidence à PARIS, -----
--- Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission rogatoire délivrée
le 29 septembre 1999 par madame Laurence LE VERT, Premier juge
d'instruction au Tribunal de Grande Instance de PARIS substituant
monsieur Jean-Louis BRUGUIERE, Premier vice-président chargé de
l'instruction, empêché, -----
--- relative à l'information n° 1341 suivie contre X... du chef d'assassinat en
relation avec une entreprise terroriste,-----
--- Nous trouvant au siège du Service Régional de Police Judiciaire à
MARSEILLE (Bouches-du-Rhône),-----
--- Où étant, avis préalablement donné à monsieur le Procureur de la
République près le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE et
monsieur le magistrat instructeur,-----
--- Vu notre demande adressée à monsieur le Ministre de la Défense,-----
--- Avons mandé et constatons que se présente monsieur **René GALINIE**,
qui connaissance prise de notre délégation judiciaire et serment prêté dans
les formes de droit dépose comme suit:-----
--- Je me nomme **René GALINIE**, je suis né le 23 mars 1939 à NOUMEA
(Nouvelle Calédonie). J'étais domicilié au ministère de la Défense pour les
besoins de cette enquête. Je suis retraité de la Gendarmerie Nationale
avec le grade de colonel.-----
---S.I. " J'ai effectivement été entendu par la mission d'information de la
commission de la Défense Nationale et des forces armées et de la
commission des Affaires Etrangères, sur les opérations militaires menées
par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994. -----
---" Mon audition devant cette commission d'enquête parlementaire s'est
déroulée le 6 mai 1998 en ma qualité d'Attaché de Défense et Chef de la
mission militaire de coopération au Rwanda, poste que j'ai occupé d'août
1988 à juillet 1991 et j'ai également été dans le même temps, commandant
de l'opération Noroit d'octobre 1990 à juillet 1991.-----
--- Question: De quel ministère de tutelle dépendiez vous à cette époque.? -
--- Réponse: En ce qui concerne le poste de chef de la mission militaire de
coopération, je dépendais du ministère de la coopération, pour mon poste
d'Attaché de Défense, je dépendais du ministère des Affaires Etrangères.---
--- Question: Durant votre présence au sein de la mission militaire de
coopération au Rwanda, avez vous été amené à connaître des conflits
armés qui ont opposé les "**Forces Armées Rwandaises**" (F.A.R.) à celles
du "**Front Patriotique Rwandais**" (F.P.R.)?-----
--- Réponse: Oui, au cours de mon séjour, j'ai assisté au 1^{er} octobre 1990 à
l'attaque par la 9^{ème} brigade ougandaise, qui a été reconduite aux
frontières à la fin octobre. Une importante partie de leur matériel avait été
récupérée.-----



[Handwritten signature]

--- Question: Au travers de ce conflit avez vous eu connaissance de la présence au sein des troupes du "F.P.R." de militaires d'origine étrangère à ceux qui auraient dû constituer normalement cette armée composée de rwandais voulant renverser le régime en place du président **Juvénal HABYARIMANA** ? -----

--- Réponse: La 9ème brigade ougandaise était composée de militaires ougandais d'origine tutsis du sud ouest.-----

--- Question: Lors des offensives armées menées par le "F.P.R.", durant votre affectation à KIGALI, avez vous eu connaissance que des moyens aériens des "Forces Armées Rwandaises" aient été abattus ? -----

--- Réponse: Oui, tout à fait, j'ai d'ailleurs rédigé des messages dans ce sens qui figurent dans les documents de la mission d'enquête parlementaire.-----

--- Question: Selon des documents en notre possession, et plus particulièrement une lettre du colonel **Sébastien NTAHOBARI**, qui était jusqu'en septembre 1992, le commandant de l'aviation militaire rwandaise, le 7 octobre 1990, un avion d'observation de type BN 2A-21 aurait été abattu à Matimba près de Kagitumba, puis le 23 octobre 1990, un hélicoptère de type Gazelle SA 342 M aurait été abattu à Nyakayaga près de Gabiro, par quels types d'armes anti-aériennes, ces aéronefs ont-ils été abattus?-----

--- Réponse: Les compte-rendus qui m'ont été effectués à ce sujet ont établi qu'il s'agissait de tirs d'armes automatiques classiques.-----

--- Question: De par vos fonctions d'Attaché de Défense et de chef de la mission militaire de coopération, avez-vous reçu de la part de l'état-major des "F.A.R." des éléments de missiles qui auraient été retrouvés par les "F.A.R." -----

--- Réponse: Oui, j'ai été amené à transmettre au centre d'études et de renseignements militaires (C.E.R.M.) le 22 mai 1991, un fax décrivant toutes les références d'un missile de défense sol air type SA 16, qui nous avait été remis par l'état-major des "F.A.R." et récupéré le 18 mai 1994 dans le parc de l'Akagera, lors d'un accrochage avec les rebelles du "F.P.R."-----

--- Ce missile était entièrement neuf. Je l'ai constaté de visu.-----

--- il s'agit bien du document qui figure dans votre procédure et que vous me présentez.-----

--- Question: Pouvez vous nous préciser si vous aviez à cette époque fait acheminer au ministère de la Défense à PARIS, ce missile aux fins d'analyse ou d'identification comme le souhaitait l'état-major des "F.A.R." ?--

--- Réponse: Non, il m'a été répondu que ce n'était pas utile, et je l'ai restitué à l'état-major des "F.A.R." Je ne sais pas ce qu'il est devenu.-----

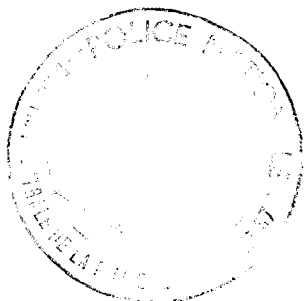
--- Question: Selon la déposition du colonel **Laurent SERUBUGA**, qui avait occupé les fonctions d'adjoint de chef d'état-major, puis de chef d'état-major de l'armée rwandaise, vous auriez reçu de ses services en 1991, un lance-missile qui avait été découvert dans la région de Tabagwe, vous souvenez vous de cette remise ? -----

--- Réponse: Il s'agit effectivement du missile de type SA 16 dont nous venons de parler et dont vous possédez les références.-----

--- Question: Savez-vous si un service du ministère de la Défense a procédé à l'identification de ce missile grâce à ses marquages ?-----

--- Réponse: Non, après l'avis négatif qui m'a été donné que le "C.E.R.M." n'était pas intéressé, je ne sais pas quelle exploitation a été faite au niveau du renseignement.-----

--- Question: Savez-vous si des membres de la mission militaire de coopération ont procédé à des prises de clichés photographiques de ce lance-missiles, si oui, que sont ils devenus?-----



Signature

--- Réponse: Non, personne à ma connaissance de la mission, mais peut-être que des militaires du 8ème R.P.I.M.A. présent l'aient fait. Je ne peux être affirmatif.-----

--- Question: Si l'on en croit le témoignage du colonel **Sébastien NTAHOBARI**, lors d'opérations de ratissage dans le parc de l'Akagera, les troupes rwandaises auraient récupéré plus de 7 corps de missiles de type SA.-----

--- Ces débris de missiles, avec d'autres matériels et armement récupérés sur les troupes du "F.P.R." auraient été exposés dans une salle de l'Ecole Supérieure Militaire à KIGALI, avez vous eu l'occasion de voir ceux-ci ? si oui, des clichés photographiques ont-ils été pris ?-----

--- Réponse: Je me souviens effectivement au matériel exposé à l'Ecole Supérieure militaire de KIGALI. Il s'agissait du matériel récupéré suite à la déroute de la 9ème brigade ougandaise fin octobre 1990. Je ne pense pas qu'il y ait eu des débris de missiles.-----

--- Question: De par vos fonctions au Rwanda, saviez vous d'où les troupes du "F.P.R." se procuraient leur armement et notamment les missiles de type SA ?-----

--- Réponse: L'armement était fourni par l'Ouganda. En ce qui concerne les missiles, j'ai la conviction personnelle que ceux-ci auraient pu être fournis également par l'Ouganda. J'avais aussi appris que la Lybie avait aussi fourni des armes, mais aucune de type missile SA.-----

--- Il faut comprendre que les pertes du "F.P.R." en octobre 1990 avaient été principalement dues à l'action des hélicoptères, donc il était devenu primordial que le "F.P.R." ait des missiles.-----

--- Question: Le fait que les troupes du "F.P.R." aient possédé des missiles sol-air a-t-il suscité de la part de la mission militaire de coopération la recherche d'informations à ce sujet en relation avec nos services de renseignements militaires et plus particulièrement sur le pays ayant pu leur fournir ce type de missiles ou entraîner ses membres à leur utilisation ?-----

--- Réponse: Non, mon rôle était de transmettre l'information ou le renseignement au C.E.R.M.. Je ne pouvais rien faire d'autre.-----

--- Question: La mission militaire de coopération a-t-elle eu à connaître la liste des missiles sol-air en possession de l'armée ougandaise ?-----

--- Réponse: Non, à aucun moment, nous n'avons été destinataire de cette information.-----

--- Question: Savez-vous si les services de renseignements de l'armée rwandaise possédaient des stations d'écoute au Rwanda et si la Direction du Renseignement Militaire (D.R.M.) ou la Direction Générale pour la Sécurité Extérieure (D.G.S.E.), surveillaient elles-mêmes cette région des grands lacs, en raison des conflits qui s'y produisaient ?-----

--- Réponse: Oui, les "F.A.R." disposaient de moyens d'écoute terrestre.-----
En ce qui concerne les services de renseignements français, je ne crois pas.-----

--- Question: Les membres de l'équipage français du "Falcon 50" tués dans cet attentat étaient-ils déjà au service du président **Juvénal HABYARIMANA** lors de votre affectation à la tête de la mission militaire de coopération ?-----

--- Réponse: Oui, je les connaissais personnellement.-----

--- Question: Aviez vous eu sous votre autorité le capitaine **Bruno DUCOIN**, si oui quelles étaient ses fonctions?-----

--- Réponse: Je crois qu'il était capitaine pilote de Nord Atlas et chef du DMAT-air au Rwanda.-----



[Handwritten signature]

D352

--- Question: A votre connaissance, les "Forces Armées Rwandaises" possédaient-elles en dotation des missiles anti-aériens et certains de ses membres avaient-ils été formés à leur utilisation ?-----

--- Réponse: Non, les "F.A.R." ne possédaient aucun missile anti-aérien.---

--- Question: Pouvez-vous fournir d'autres indications pouvant se rapporter aux faits visés par cette enquête et qui seraient utiles à la manifestation de la vérité ?-----

--- Réponse: Non, je ne vois rien d'autre à ajouter.-----

--- Après lecture faite par lui même, le colonel René GALINIE persiste et signe le présent avec nous à dix sept heures.-----

le colonel René GALINIE

le commandant de Police

